



maison

Farelhaus AG
Quai du haut 12
2502 Biel / Bienne
info@farelhaus.ch
www.farelhaus.ch

Prix et prestations supplémentaires - Salle

Caractéristiques Salle :

Surface de la salle : 375 m²

Hauteur de la salle : 3.00 - 6.50 m

Nombre de personnes : 200 max.

Scène avec équipement basique pour la lumière et le son

Eclairage indirect pour l'ensemble de la salle

Rideaux d'obscurcissement et de scène noirs

Loge pour artistes avec WC

Accès à la scène

Accès direct à la cour intérieure

Vestiaire ouvert sur le foyer

Infrastructure standard: Selon plan, avec chaises pour 106 personnes et une grandeur et une scène de 32m².

Équipement scénique : Selon plan, équipement scénique de devant avec quatre projecteurs LED fresnels, derrière avec trois projecteurs PAR RGBW.

Utilisation Salle

Prix en CHF

08.00 – 12.00 h	300	700		
13.00 – 17.00 h	500		900	1'000
18.00 – 00.30 h	700			

Tarifs forfaitaires : sur demande.

Les organisateurs de manifestations culturelles peuvent faire une demande de réduction.

Dans le prix de location sont compris : une visite sur place avant la conclusion du contrat, une visite pour la remise de la salle et les instructions.

Prestations supplémentaires, Prix en CHF

Equipped de la salle selon souhait	80 / h
Transformation de la scène selon souhait	80 / h
Technicien lumière et / ou son	80 / h
Projecteur et écran	100
Système audio, pour concerts	100
Microphone sans fil, max. 2	50 / par pièce
Tableau de conférence / Flipchart, max. 5	10 / par pièce
Tableau de modération	10
Piano à queue, Steinway B 211, état neuf	250 / sans accordement
Accordement du piano à queue	sur demande
Bar mobile pour boissons froides	50
Forfait installations et nettoyage pour le catering	80 / h
Forfait pour frais de communication	20
Demande d'ouverture tardive	80 / sur demande
Tarif pour des changements supplémentaires de toute sorte	60 / h

Equipement optionnel de la salle

Tables, 180 x 70, max. 25	sur demande
Tables hautes, max. 27	sur demande
Pupitre pour modérateur	sur demande

Conditions générales

Prix de location / Facturation

Les offres sont établies de cas en cas, par rapport aux informations détaillées de la part du locataire. La salle est exploitée par la Farel événement GmbH. Le service gastronomique et le catering sont facturés séparément par la Farel événement GmbH sauf si le service gastronomique parvient du Farel Bistro

Prestations supplémentaires

Les prestations supplémentaires connues au moment de la réservation sont déjà calculées dans l'offre. Les frais concernant d'autres prestations qui n'étaient pas encore connues au moment de la réservation, seront facturés après utilisation.

Dans le prix de location sont comprises une visite sur place avant la conclusion du contrat et une visite pour la remise et l'instruction.

Catering

Nous vous offrons une prise en charge complète par la Farel événement GmbH. Les mets et boissons consommés dans tous les locaux loués doivent provenir de la Farel événement GmbH. Les caterings seront facturés par la Farel événement GmbH. Toute exception est consentie exclusivement sur l'accord de la Farel événement GmbH.

Bar Mobile

Le bar mobile avec les boissons est à disposition pour des événements culturels. L'utilisation du bar doit être annoncée en avance. Les boissons consommées seront facturées par la Farel événement GmbH.

Manifestations publiques

Les manifestations publiques dans la salle sont publiées sur notre site web et communiquées par la newsletter de la Maison Farel. Les manifestations seraient également affichées à l'entrée de la Maison Farel.

Prescriptions de sécurité

La responsabilité pour l'ordre et la sécurité, aussi bien dans les locaux que sur l'aire environnante est du ressort de locataire. Celui-ci est responsable qu'il n'entre pas davantage de personnes que celles autorisées par la police du feu. Le bailleur a donc l'obligation de fournir les indications de capacité des locaux (max. 200 personnes). Seule l'utilisation de matériel de décoration résistant au feu est autorisée. **La salle Farel est sous protection des monuments et doit être traitée en conséquence. Il n'est pas autorisé de percer des trous, de planter des clous ou de coller des bandes gommées adhésives sur les parties boisées. Les voies de fuite et les sorties de secours doivent être gardées libres en tout temps.**

Restitution des locaux

Lors de manifestations en soirée, la restitution des locaux doit se faire le jour ouvrable suivant, selon accord préalable.

Remarque

Veillez prendre contact avec nous au plus tard trois semaines avant la manifestation, afin de convenir du délai exact pour la restitution de la salle et autres détails.
